

TAUBENLOCH-A16 | Séparation du trafic

# Une piste pour cyclistes

**Dès 2008, les cyclistes bénéficieront d'une piste séparée du trafic automobile pour se rendre de Bienne à Péry. Le tronçon de la A16 deviendra une véritable autoroute.**

Réduire le risque d'accident et accroître la sécurité. Deux motifs qui ont décidé la Confédération et le canton de Berne à revoir entièrement le trafic sur l'A16 entre Bienne et Péry et à séparer les vélos des voitures. La circulation des véhicules lents, tels que tracteurs ou autres véhicules agricoles, y sera également interdite. Une nouvelle route, entre Rondchâtel et Frinvillier, sera construite à leur attention. Elle sera également utilisable par les autres usagers.

Ainsi que le reconnaît volontiers André Liniger, chef de projet à l'Office des ponts et chaussées, la construction des quatre voies de la A16, entre Bienne et Péry, a été réalisée de manière empirique, en transformant la route nationale en double voie montante. Le hic, c'est qu'aucune solution satisfaisante n'a été trouvée pour le trafic agricole et celui des deux-roues, obligé d'emprunter le même itinéraire. Corollaire peu sympathique, les

accidents sont statistiquement plus nombreux sur ce tronçon qu'ailleurs dans le canton. «L'usager le considère davantage comme une autoroute, il ne s'attend pas à se retrouver avec des chevaux ou des vélos devant lui», note André Liniger. Le constat est simple, la voie montante ne correspond pas aux standards. La mixité du trafic est inhabituelle sur une route nationale et présente un danger conséquent. D'où la nécessité de réaliser une piste cyclable.

## Futur itinéraire de cyclotourisme

L'itinéraire cycliste sera construit le long de l'actuelle voie amont de l'A16. Il empruntera les tronçons encore existants de l'ancienne route du Taubenloch, qui contournent les tunnels routiers. Un tracé plutôt bucolique. Des ouvrages artificiels, passeront au-dessus ou au-dessous de la route, à l'instar du viaduc de Frinvillier.

Simultanément, la voie de l'A16 sera assainie. Elle sera aménagée en véritable autoroute. Les véhicules lents emprunteront alors dans les deux sens une nouvelle liaison entre Rondchâtel et Frinvillier. «Une route communale privée existe déjà, mais elle présente une pente de 12%.



Les cyclistes qui se rendent de Bienne dans le Jura bernois n'ont d'autre choix que d'emprunter l'A16 (ici à Péry). Dès 2008, ils bénéficieront d'une piste cyclable. (Stéphane Gerber)

Il faudra donc rendre cette descente moins raide», relève André Liniger.

A Péry, d'autres innovations attendent les usagers. Les automobilistes qui se rendent à Bienne ne seront plus obligés de remonter prendre l'A16 à La Heutte. Une nouvelle route cantonale, réalisée en collaboration étroite avec l'entreprise Vigier, sera construite entre Péry et Rondchâtel, où il est déjà possible de rejoindre l'A16.

Autre nouveauté conséquente, l'actuelle demi-jonction de Bienne-Nord/Macolin sera transformée en jonction complète. La construction d'un grand giratoire à la sortie des gorges du Taubenloch permettra aux automobilistes qui empruntent la rampe d'autoroute des Champs-de-Boujean en direction du Jura bernois de se rendre directement à Macolin. Le détour par Bienne et la route de Reuchenette sera agréablement supprimé.

## En travaux dès 2006

Les travaux devraient commencer en 2006 et s'achever en 2008. Le coût de l'ensemble du projet, y compris la séparation du trafic, est estimé à 54,9 millions de francs. La contribution de la Confédération avoisine les 87%.

Le projet de séparation du trafic au Taubenloch sera mis à l'enquête publique du jeudi 7 octobre au samedi 6 novembre prochain dans les secrétariats muni-

cipaux des communes concernées: La Heutte, Orvin, Péry, Plagne et Vauffelin, ainsi qu'à l'Office de l'urbanisme de Bienne. Une séance publique d'information aura lieu jeudi 14 octobre à 20 h au Centre communal de Péry.

Les personnes intéressées peuvent se rendre sur les stands d'information situés à la demi-jonction de Péry et à l'échangeur des Champs-de-Boujean.

D.J.

CANTON DE BERNE | Loi sur les fusions de communes

# Appui de la commission

**Dans 12 ans, il ne devrait rester plus que 300 communes dans le canton. C'est l'objectif visé avec le projet de loi sur l'encouragement des fusions de communes, adopté par la commission ad hoc du Grand Conseil.**

Les communes sont submergées de tâches de plus en plus complexes. Pour les accomplir au mieux, elles doivent avoir une taille critique suffisante. Or, sur les 398 communes du canton, un tiers comptent moins de 500 habitants! D'où l'idée d'encourager ces dernières à fusionner de manière volontaire au moyen d'incitations financières. Mis en consultation à la fin de l'an dernier, le projet avait reçu un accueil globalement positif. Peaufiné, le projet vient d'être adopté à

l'unanimité par la commission ad hoc à l'attention du Grand Conseil.

Le modèle d'encouragement contenu dans le projet de loi prévoit des aides financières uniques de 400 fr. par habitant et plafonnées à 1000 habitants par commune impliquée dans la fusion. Et si un regroupement porte sur plus de deux communes, l'incitation financière est augmentée. Le but du projet est de ramener le nombre de communes politiques de 398 actuellement à environ 300 d'ici à douze ans.

Le besoin de financement est évalué à 50 mios de francs sur cette période. Il sera couvert par les ressources générales du canton ainsi que par le Fonds pour les cas spéciaux visé dans la loi sur la péréquation financière et la compensation des charges.

Après avoir entendu le président de la commune de Wichtrach, le président de la commune d'Unterseen et la cheffe de l'Office des affaires communales du canton de Lucerne, la commission s'est ralliée à la proposition de loi du Conseil exécutif. Elle estime toutefois qu'il faut apporter une précision et un complément: elle propose une formulation plus précise de l'objectif d'effet (art. 1) et demande que l'on complète la réglementation relative aux prestations complémentaires liées à des projets pour qu'elle vise les fusions impliquant plus de deux communes.

Le Grand Conseil examinera le projet de loi en première lecture lors de sa session de novembre 2004. La commission ad hoc propose au Grand Conseil de procéder à une unique lecture. **Ph. O.-c**

# Qu'en est-il dans le Bas-Vallon?

Depuis de nombreuses années, les six communes du Bas-Vallon – La Heutte, Péry, Orvin, Plagne, Vauffelin et Romont – ont renforcé leurs collaborations dans divers domaines. Et depuis trois ans, elles envisagent de passer au stade supérieur: celui de la fusion. L'année dernière, elles avaient organisé un sondage auprès de leurs habitants afin d'évaluer leur perception quant à une éventuelle fusion. S'ils n'étaient guère enthousiastes, les participants s'étaient toutefois montrés ouverts au changement, avec près de deux tiers d'opinions favorables à un renforcement des collaborations, voire à une fusion.

Fortes des résultats de ce sondage, les communes ont pris contact avec un bureau spécialisé extérieur à la région – afin d'avoir un regard neutre –, lui demandant une étude pour

examiner plus avant les avantages et les inconvénients d'une fusion des communes du Bas-Vallon. «Mais avant de lui donner le mandat, nous avons sollicité une subvention cantonale pour payer en partie cette étude», indique Frank Reichert, président du Groupe de collaborations intercommunales du Bas-Vallon.

Le gouvernement devrait, ces prochaines semaines, accorder ladite subvention, de l'ordre de 50 000 fr. Une somme qui ne suffira toutefois pas pour couvrir les coûts de l'étude, raison pour laquelle les conseils communaux devront, ces prochaines semaines, débloquer la somme restante, proportionnellement à leur population respective.

Comme le relève Frank Reichert, ce document donnera aux communes un instrument solide

pour déterminer s'il vaut la peine de poursuivre le projet de fusion – et de convaincre leurs populations respectives qui devront de toute façon se prononcer –, ou s'il est préférable d'y renoncer. Il souligne que le projet est particulièrement ambitieux: à ce jour, les projets de fusion dans le canton ne concernent que deux communes. Avec six communes impliquées, celui du Bas-Vallon est donc un projet pilote que le canton suit avec beaucoup d'attention.

Sans vouloir tirer des plans sur la comète, Frank Reichert estime que l'incitation financière pourrait être un élément déterminant, car les communes qui agiront rapidement auront la garantie de toucher leur part de la manne de 50 mios promise par le canton. Pour les six communes, la somme devrait avoisiner les deux millions de francs. **Ph. O.**

RÉCLAME



JACQUES TISSOT  
Montres & Bijoux  
Rue de Nidau 68 - Bienne  
Tél. 032 322 47 27

BREITLING  
1884  
INSTRUMENTS FOR PROFESSIONALS